

■ **Tropical-Birds C. Santoli**, à Sorens, élevage et commerce d'animaux exotiques. Entreprise individuelle. (FOSC du 12.09.2001, p. 7102). Par ordonnance du 09.08.2004, le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 4388 du 08.10.2004
(02492114 / CH-217.0.411.615-0)